Commission canadienne des droits de la personne | Canadian human rights commission

Commission canadienne des droits de la personne Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2026

Table des matières

Commission canadienne des droits de la personne Rapport financier trimestriel.....1
Table des matières 1
1. Introduction 2
1.1 Pouvoir, mandat et activités de programme.....3
1.2 Méthode de présentation.....3
2. Faits saillants des résultats du trimestre et de l'exercice en cours (YTD).....4
2.1 Déclaration des pouvoirs.....4
2.2 État des dépenses budgétaires des ministères par article courant.....4
3. Risques et incertitudes.....5
4. Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes5
5. Tableaux financiers 6
5.1 États des autorisations (non-vérifié) 2026-2027 7
5.2 États des autorisations (non-vérifié) 2025-2026 7
5.3 État des dépenses budgétaires par article courant 2026-2027 (non-vérifié) 8
5.4 État des dépenses budgétaires par article courant 2025-2026 (non-vérifié) 9

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et selon la forme et les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu conjointement avec le *budget principal* et le *budget supplémentaire*. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

1.1 Pouvoir, mandat et activités de programme

La Commission canadienne des droits de la personne (la Commission) a été créée en 1977 en vertu de l'annexe I.1 de la LGFP, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP). La Commission dirige l'administration de la LCDP et collabore avec les employeurs afin d'assurer la conformité de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (LEE). La LCDP interdit la discrimination et la LEE promeut l'égalité sur le lieu de travail. Sous la direction du commissaire à l'équité salariale et du commissaire à l'accessibilité, la Commission est également chargée de l'administration et de l'application de la *Loi sur l'équité salariale* (LES) et de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA). Ces lois appliquent les principes d'égalité des chances et de non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale. La Commission aussi fournit au

Bureau du défenseur fédéral du logement les services administratifs et les installations nécessaires à l'accomplissement de ses tâches et de ses fonctions.

Une autre caractéristique unique des activités de programme de la Commission est que celle-ci fournit des services de soutien internes à certains autres petits ministères et organismes gouvernementaux, comme les services des finances, des ressources humaines, des acquisitions et de la technologie de l'information. Ces ententes de services de soutien internes sont comptabilisées à titre de revenus conformément à l'article 29.2 de la LGFP.

De plus amples détails sur le pouvoir, le mandat et les activités de programme de la Commission sont disponibles dans le Plan ministériel (PM) et dans la partie II du Budget principal des dépenses.

1.2 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant la méthode de comptabilité basée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les pouvoirs de dépenser accordés par le Parlement à la Commission et ceux utilisés par la Commission, conformément au budget principal des dépenses, au budget supplémentaire des dépenses et aux transferts de crédits du Conseil du Trésor pour l'exercice 2026-27. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière concernant l'utilisation des pouvoirs de dépenses.

Le pouvoir du Parlement est nécessaire avant que le gouvernement puisse dépenser de l'argent. Les approbations sont accordées sous la forme de limites approuvées annuellement par le biais de lois appropriées ou par le biais d'une législation sous la forme d'un pouvoir légal de dépenser à des fins spécifiques.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour préparer et présenter ses états financiers annuels qui font partie du processus de déclaration des résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenses votés par le Parlement restent basés sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats du trimestre et de l'exercice en cours (YTD)

2.1 Déclaration des pouvoirs

Comme l'indique l'état des autorisations, les autorisations budgétaires totales disponibles de la Commission au premier trimestre ont augmenté de 2,7 %, passant de 39 491 498 $ en 2025-2026 à 40 547 706 $ en 2026-2027. Ces montants ne tiennent pas compte du financement qui a été au cours de l'année à travers du budget supplémentaire des dépenses tel que le report du

budget pour dépenses de fonctionnement et les reports de fonds, et ne donnent donc qu'un aperçu limité de la situation financière de la Commission.

Les autorités totales de l'exercice 2026-2027 comprennent un financement supplémentaire de 1 618 027 $ en personnel et 224 040 $ pour les activités de fonctionnement et entretien, répartis entre le Bureau du défenseur fédéral du logement et le Mécanisme national de surveillance pour les personnes en situation de handicap. Ces augmentations sont partiellement compensées par des réductions de 265 118 $ du financement du personnel et de 139 966 $ du financement de fonctionnement dans le cadre de l'initiative d'examen exhaustif des dépenses (EED).

L'incidence des réductions découlant de l'EED devrait être nettement plus importante au cours des prochains exercices.

2.2 État des dépenses budgétaires des ministères par article courant

Selon les dépenses budgétaires par article courant, les dépenses budgétaires totales nettes depuis le début de l'exercice au 30 juin 2026 s'élèvent à 9 612 961 $, ce qui représente 23,7 % des autorisations totales nettes pour l'exercice, qui s'élèvent à 40 547 706 $. Les dépenses relatives aux salaires, d'un montant de 9 222 053 $ représentent toujours la majorité des dépenses, soit 95,9 % du montant total brut dépensé.

Les dépenses budgétaires totales brutes de 10 100 657 $ du premier trimestre de l'exercice 2026-2027 ont augmenté de 89 164 $ comparativement au montant de 10 011 493 $ du premier trimestre de l'exercice 2025-2026. Cette augmentation est principalement attribuable aux augmentations salariales prévues dans le cadre des conventions collectives, tandis que les dépenses de fonctionnement et d'entretien ont diminué d'un montant négligeable de 30 353 $ entre le premier trimestre de l'exercice 2025-2026 et le premier trimestre de l'exercice 2026-2027.

3. Risques et incertitudes

La Commission continue d'évoluer dans un environnement complexe, façonné par l'élargissement de ses responsabilités législatives, notamment en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité, de la Loi sur l'équité salariale et de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement. Ces responsabilités, conjuguées aux pressions persistantes sur les ressources financières et humaines, à l'augmentation de la charge de travail et à l'évolution des exigences opérationnelles, continuent de présenter des risques pour la prestation efficace et en temps opportun des programmes et des services, ainsi que pour l'atteinte des résultats stratégiques de la Commission.

Afin de relever ces défis, la Commission met en œuvre une « **approche unifiée de la Commission »** dans le cadre d'une transition vers un modèle organisationnel basé sur les fonctions. Cette transformation vise à mieux intégrer les mandats de la Commission, à réduire les chevauchements, à renforcer la collaboration interne, à clarifier les rôles et les responsabilités et à améliorer l'harmonisation stratégique des ressources. La nouvelle structure devrait accroître l'agilité organisationnelle, favoriser une prise de décisions plus efficiente et optimiser l'utilisation de l'expertise des employés, permettant ainsi à la Commission de répondre plus efficacement aux priorités émergentes tout en assurant la viabilité à long terme de ses activités.

Tous les autres risques sont mentionnés dans le Plan ministériel 2026-2027.

4. Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes

La Commission met en œuvre une transformation organisationnelle importante grâce à l'adoption d'une « approche unifiée de la Commission » et à la transition vers un modèle organisationnel axé sur les fonctions. Ces changements, conjugués aux mesures de réduction des dépenses à l'échelle du gouvernement, ont nécessité des ajustements aux activités, à la main-d'œuvre et à l'affectation des ressources de la Commission.

La Commission a pris des mesures pour soutenir la transition, atténuer les répercussions et maintenir l'exécution efficace de son mandat et de ses programmes. Le nouveau modèle organisationnel devrait renforcer la collaboration, accroître l'efficacité opérationnelle et favoriser une gestion responsable des ressources publiques.

Approuvé par:

[Original signé par]
Charlotte-Anne Malischewski
Présidente

[Original signé par]
Kevin Petit-Frère
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Ontario
Date : TBC

5. Tableaux financiers

5.1 États des autorisations (non-vérifié) 2026-2027

Commission canadienne des droits de la personne
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2026

(en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2026	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires			
Crédit 1 – Dépenses du programme	37 457 939	8 802 790	8 802 790
Moins: revenus affectés aux dépenses			
Services de soutien internes	(2 538 567)	(487 696)	(487 696)
Autorisations budgétaires législatives			
Régimes d'avantages sociaux des employés	5 628 334	1 297 867	1 297 867
Autorisations budgétaires totales	**40 547 706**	**9 612 961**	**9 612 961**

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

5.2 États des autorisations (non-vérifié) 2025-2026

Commission canadienne des droits de la personne
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

(en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires			
Crédit 1 – Dépenses du programme	37 000 155	8 754 015	8 754 015
Moins: revenus affectés aux dépenses			
Services de soutien internes	(2 538 567)	(501 686)	(501 686)
Autorisations budgétaires législatives			
Régimes d'avantages sociaux des employés	5 029 910	1 257 478	1 257 478
Autorisations budgétaires totales	**39 491 498**	**9 509 807**	**9 509 807**

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

5.3 État des dépenses budgétaires par article courant 2026-2027 (non-vérifié)

Commission canadienne des droits de la personne
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2026

(en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2026	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	38 901 642	9 222 053	9 222 053
Transports et communications	401 031	61 511	61 511
Information	84 950	56 338	56 338
Services professionnels et spéciaux	2 672 371	360 871	360 871
Location	701 729	367 887	367 887
Services de réparation et d'entretien	112 177	23 765	23 765
Services publics, fournitures et approvisionnements	32 711	2 928	2 928
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	178 605	5 303	5 303
Service de la dette publique	1 057	0	0
Autres paiements	0	0	0
Dépenses budgétaires brutes totales	**43 086 273**	**10 100 657**	**10 100 657**
Moins : revenus affectés aux dépenses			
Services de soutien internes	(2 538 567)	(487 696)	(487 696)
Dépenses budgétaires nettes totales	**40 547 706**	**9 612 961**	**9 612 961**

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

5.4 État des dépenses budgétaires par article courant 2025-2026 (non-vérifié)

Commission canadienne des droits de la personne
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

(en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	37 905 141	9 102 536	9 102 536
Transports et communications	332 989	46 448	46 448
Information	177 190	20 132	20 132
Services professionnels et spéciaux	2 643 100	380 919	380 919
Location	751 471	455 989	455 989
Services de réparation et d'entretien	24 767	0	0
Services publics, fournitures et approvisionnements	45 606	39	39
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	149 801	5 379	5 379
Service de la dette publique			
Autres paiements	0	50	50
Dépenses budgétaires brutes totales	**42 030 065**	**10 011 493**	**10 011 493**
Moins : revenus affectés aux dépenses			
Services de soutien internes	(2 538 567)	(501 686)	(501 686)
Dépenses budgétaires nettes totales	**39 491 498**	**9 509 807**	**9 509 807**

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.